



Bonne retraite, Isabelle!

Après 30 ans au service de la sécurité sociale, à conseiller, guider et défendre les membres du Syndicat de Champlain, notre avocate, Isabelle Bolla, prend sa retraite amplement méritée!

L'équipe du Syndicat de Champlain te souhaite une belle et douce retraite Isabelle! Le meilleur est à venir pour toi avec cette nouvelle étape qui débutera dès la fin de l'année scolaire. Tu nous manqueras, c'est certain!

En contrepartie, nous avons le plaisir d'accueillir parmi nous monsieur Pierre Charland qui reprendra les fonctions et les dossiers d'Isabelle aux sections enseignantes Des Patriotes et Salaberry ainsi qu'à la section soutien de la Vallée-du-Suroît. Monsieur Charland, avocat de formation, était un conseiller d'expérience à la CSQ avant de se joindre à notre équipe. Nous lui souhaitons la bienvenue au Syndicat.

Et bonne retraite aussi, Manon!

Une grande dame va bientôt nous quitter pour prendre une retraite bien méritée. Je tiens à te remercier Manon pour ton support et ton aide dans mon quotidien de vice-président. Ton excellent travail, ton professionnalisme, ton intégrité, ta sensibilité, ton altruisme, ta disponibilité et ton humanité font de toi une personne et une collègue exceptionnelle. Je te souhaite du bon temps auprès de ton conjoint, tes enfants et tes amis.

Au nom du Syndicat de Champlain, de tous tes collègues à Valleyfield et en mon nom : Que cette retraite soit merveilleuse et passionnante!

Dominic Hébert

Bonnes vacances

Chers collègues,

Alors que l'année scolaire touche à sa fin, je tiens à vous adresser mes vœux les plus chaleureux pour des vacances d'été bien méritées. Votre dévouement et votre engagement envers nos enfants sont inestimables, et je souhaite souligner l'importance cruciale de votre rôle dans leur développement et leur éducation.

Chaque jour, vous inspirez, guidez et soutenez nos élèves, leur offrant non seulement des connaissances académiques, mais aussi des valeurs et des compétences essentielles pour leur avenir. Votre influence va bien au-delà des salles de classe; vous êtes des piliers dans le monde scolaire, contribuant à façonner les citoyens de demain.

Je reconnais les réussites et les écueils que vous avez relevés cette année, et je sais que l'année à venir apportera son lot de

nouvelles opportunités et de défis, notamment avec les projets de loi n° 47, n° 89, n° 94 et n° 100. C'est pourquoi il est essentiel que vous profitiez de ces vacances pour vous ressourcer et revenir avec une énergie renouvelée et une passion intacte.

Prenez le temps de vous détendre, de vous amuser et de profiter de chaque moment. Votre bien-être est primordial pour continuer à offrir le meilleur de vous-mêmes à nos enfants. Je vous remercie du fond du cœur pour tout ce que vous faites et j'ai hâte de vous retrouver à la rentrée scolaire, prêts à affronter ensemble l'année 2025-2026.

Passez un été merveilleux et reposant!

Dominic Hébert

dhebert@syndicatdechamplain.com

Remerciements

Je tiens également à remercier plusieurs personnes qui par leur implication, leur dévouement, leur efficacité, leur jugement, leurs opinions et leur humanité font du Syndicat de Champlain, section Salaberry, une organisation syndicale forte, crédible et respectée.

MERCI à Jean-François Guilbault (Président)!

MERCI à Sébastien Campbell (conseiller en relations de travail), Edith Moreau (conseillère en santé et sécurité du travail) à Marie-Ève Primeau et Manon Marois (secrétaires de gestion)!

MERCI à Yohan Brouillette, Nancy Brunet, Philippe Cavin-Bélair, Sébastien Daoust-Charest, Julie Demers, Stéphane Dupray, Julie Kim Fortier, Nancy Girard et Julie Ouellet (membres du conseil exécutif)!

MERCI aux personnes déléguées syndicales!

MERCI aux membres des différents comités!

Je suis privilégié de vous avoir comme collègues!

Bonnes vacances à toutes et à tous!

Dominic Hébert

Dates importantes à venir

Réunion du conseil fédéral de la FSE-CSQ	11, 12 et 13 juin 2025
Réunion du conseil d'administration du Syndicat	18 juin 2025
2 ^e Séance de mouvement volontaire et d'affectation	19 juin 2025 à 17 h par Teams
Rencontre pour la négociation de l'Entente locale	23 juin 2025
Séance d'affectation pour les E2	3 juillet 2025 à 14 h par Teams
Séance d'affectation pour les contrats	8 août 2025 (horaire à venir)



Banque de journées de maladie monnayables : Paiement 2025

Le Centre de services scolaire procédera au paiement du solde des journées de maladie monnayables lors la paie du 3 juillet 2025.

Veuillez noter qu'il pourrait y avoir une récupération monétaire pour les enseignants ayant utilisé des journées de maladie en fin d'année scolaire, si le Centre de services scolaire n'a pas eu le temps de traiter leur(s) absence(s) avant la clôture de la paie.

Le paiement de ces journées s'effectue au 1/200 de votre salaire annuel, tel qu'établi en date du 30 juin 2025. Les déductions normales s'appliquent, à l'exception de la cotisation au fonds de pension.

Sébastien Campbell



Abonnez-vous!

Saviez-vous que le Syndicat de Champlain envoie régulièrement des informations aux membres par courriel?

Vous ne les recevez pas? Abonnez-vous à l'[Infolettre](#) pour ne rien manquer!



Vous déménagez?

N'oubliez pas de faire votre changement d'adresse auprès du Syndicat, car il ne se fait pas automatiquement si vous l'avez fait auprès du CSS. Remplissez le [formulaire](#) sur notre site Internet, ça ne prend qu'une minute!

Rappel : Mouvement volontaire E1

La 2e séance de mouvement volontaire et d'affectation pour le personnel enseignant régulier à temps plein (E1) aura lieu :

Le jeudi 19 juin à 17 h

Par Teams

L'équipe syndicale sera présente pour vous accompagner :

- Sébastien Campbell, conseiller en relations de travail
- Dominic Hébert, vice-président de la section Salaberry

Ils seront sur place pour répondre à vos questions!

Si vous prévoyez être absent, n'oubliez pas de transmettre votre procuration à l'avance.

Attention : Une absence à la séance est considérée comme un refus de changement de poste, même si de nouveaux postes s'ouvrent pendant l'été.

Bonne fin d'année scolaire à toutes et à tous, et surtout... bonnes vacances bien méritées!

Les postes et contrats pendant l'été : Comment ça fonctionne ?

Chaque été, nous recevons un grand nombre d'appels concernant l'ordre dans lequel les postes et contrats sont attribués. Voici donc un résumé des étapes que l'employeur est tenu de respecter selon notre convention collective.

Après la 2e séance de mutation volontaire, plusieurs postes restent à pourvoir. D'autres peuvent également s'ajouter en raison de retraites, démissions ou de l'ouverture de groupes de façon imprévue pendant l'été.

Voici l'ordre dans lequel les postes sont attribués :

- Enseignants E1 (enseignants réguliers à temps plein) ont priorité sur les postes vacants, selon les critères de l'article 5-3.17.12.
- Professionnels et directions qui reviennent à l'enseignement obtiennent ensuite un droit de parole sur les postes disponibles (5-3.20).
- Enseignants E2 (temps plein à statut particulier) ont une priorité unique-

ment dans leur champ d'enseignement actuel. Par exemple, un enseignant d'univers social a une priorité seulement sur les postes E1 en univers social.

- Si des postes restent à combler, ce sont les enseignants sur la liste de priorité d'emploi qui sont appelés, en fonction des règles de l'article 5-1.14. Ces enseignants peuvent obtenir des postes E1, E2 ou E3 selon leur priorité.

Et après?

Une fois ces étapes respectées, l'employeur n'a plus d'obligation formelle. Le service des ressources humaines peut alors engager la personne qu'il juge compétente pour occuper les postes restants. Cela dit, les enseignants légalement qualifiés doivent toujours être favorisés. Si aucun n'est disponible, le ministère peut autoriser une tolérance d'engagement pour une personne non légalement qualifiée.

Sébastien Campbell

Fermeture des bureaux du Syndicat pour la période estivale et horaire d'été

On voit la lumière au bout du tunnel... les vacances sont presque arrivées! Au cours de l'été, même les ressources syndicales ont besoin d'un moment de repos!

Voici l'horaire en vigueur pour la période estivale 2025.

Jours fériés

Le mardi 24 juin et le mardi 1er juillet, les bureaux seront fermés en raison des jours fériés.

Vacances

Les bureaux de Valleyfield et de Saint-Hubert seront fermés du lundi 7 juillet au vendredi 8 août inclusivement.

Service téléphonique pendant la fermeture des bureaux

Les messages laissés sur la boîte vocale seront acheminés aux personnes concernées qui y répondront dès leur retour de vacances. Seuls les appels d'urgence seront retournés dans les plus brefs délais. Il en va de même pour la messagerie Facebook du Syndicat. À partir du lundi 11 août, les bureaux seront ouverts et le système téléphonique ainsi que la messagerie seront fonctionnels comme à l'habitude.

Horaire d'été

Du 2 au 4 juillet et du 11 au 29 août, les bureaux seront ouverts du lundi au jeudi de 9 h à 16 h 30 et le vendredi de 9 h à 12 h 30.



Info-enseignant
tél. : 450-371-7407
télécop. : 450-371-7004

syndicatchamplain.com